



Feuillet 2022-028

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022 N° 1.1.

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2022

Le Conseil Municipal,

Vu l'état 1259 reçu le 14 mars 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✍ fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes locales pour 2022 :

- taxe sur le foncier bâti..... 37,53 %,
- taxe sur le foncier non bâti..... 69,22 %,

✍ prend note du produit fiscal (sans la TH, allocations compensatrices et versement du coefficient correcteur) correspondant qui s'élève à **6 844 816 €**, calculé comme suit :

Désignation des taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 / €	Taux %	Produit correspondant / €
Foncier bâti	17 843 000 €	37.53	6 696 478 €
Foncier non bâti	214 300 €	69,22	148 338 €
TOTAL			6 844 816 €
Coefficient correcteur (supérieur à 1 = commune sous compensée)			1,101360

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE FOUESNANT' with the number '29170' and the word 'Finistère'. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.



Feuillet 2022-029

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022 N° 1.2.

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 DE MADAME LA TRESORIERE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ constate que les comptes de gestion 2021 de Madame la Trésorière sont identiques aux comptes administratifs de l'ordonnateur,
- ↳ approuve les comptes de gestion suivants de Madame la Trésorière pour 2021 :
 - budget général de la commune,
 - budgets annexes des services, ports, lotissements communaux Kérourgué, Maner Ker Elo et Boch Logot, production et revente d'énergie.

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF

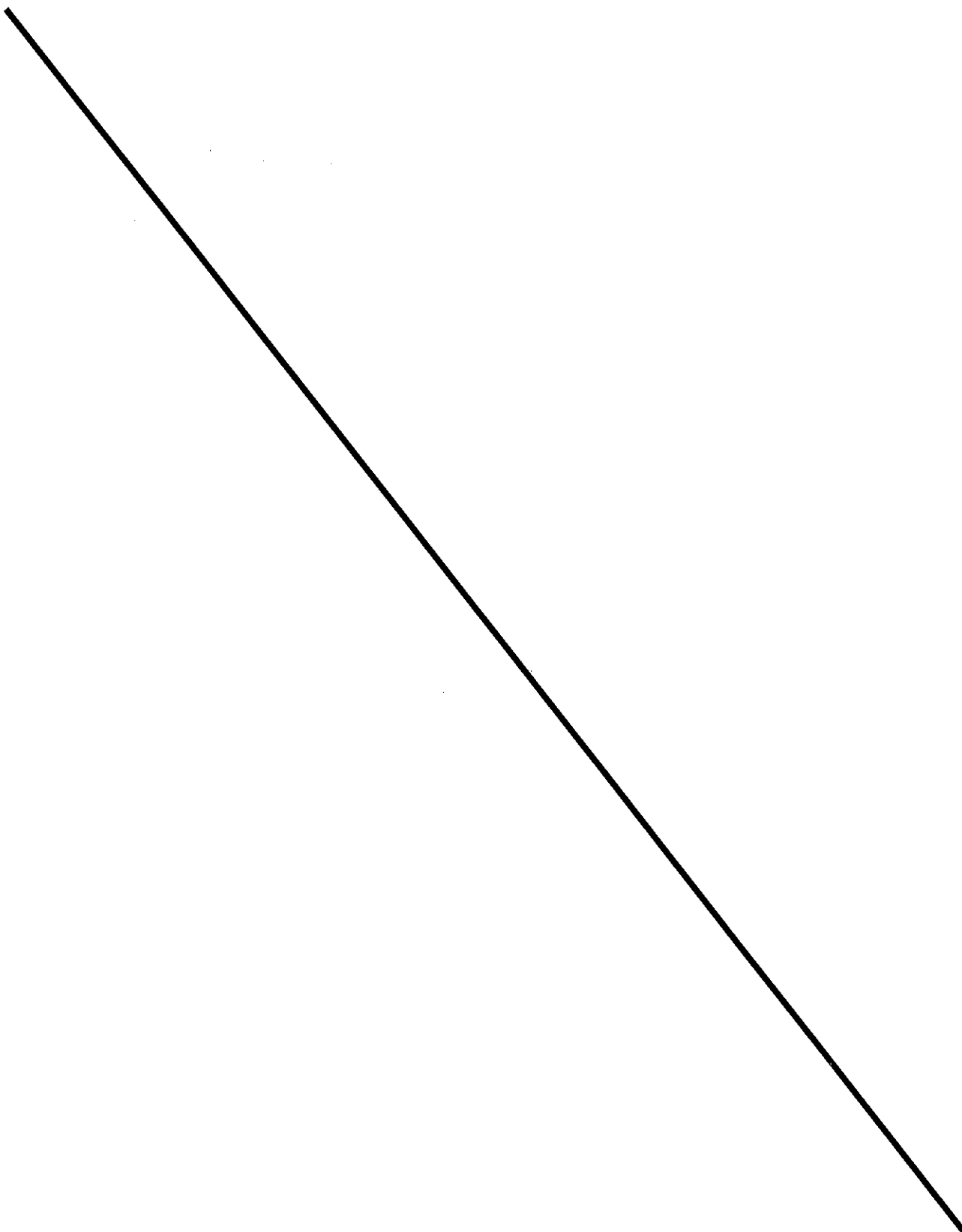


Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414_12-DE





Feuillet 2022-030

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 1.3.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE Kerdrel M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 : COMMUNE - PORTS - LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE – LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO - LOTISSEMENT COMMUNAL BOCH LOGOT - PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-12, L 2121-14, L 2121-31 et L 2313-1 du CGCT,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2021 (budget principal et budgets annexes), ainsi que la note retraçant les informations financières essentielles, annexée au compte administratif communal,

Election d'un Président de séance

Vu la nécessité d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs,

Vu la candidature de M. Bruno MERRIEN

après en avoir délibéré à l'unanimité :

☞ décide, à l'unanimité, de désigner le Président de séance

↳ désigne, à l'unanimité M. Bruno MERRIEN, en qualité de Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes de la commune.

↳ Vote des comptes administratifs

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ adopte les comptes administratifs de l'année 2021 dans les conditions suivantes :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

REALISATION 2021	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	8 828 075,65	7 991 894,35	836 181,30
Fonctionnement	14 670 000,21	11 287 700,25	3 382 299,96
TOTAL	23 498 075,86	19 279 594,60	4 218 481,26

Vote intervenu : Unanimité

BUDGET DU SERVICE DES PORTS

REALISATION 2021	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	134 444,69	178 350,92	-43 906,23
Fonctionnement	262 949,47	220 982,04	41 967,43
TOTAL	397 394,16	399 332,96	-1 938,80

Vote intervenu : Unanimité

BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE

REALISATION 2021	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	1 631 148,36	1 913 909,12	-282 760,76
Fonctionnement	2 002 987,16	1 654 365,16	348 622,00
TOTAL	3 634 135,52	3 568 274,28	65 861,24

Vote intervenu : Unanimité

BUDGET DU LOTISSEMENT MANER KER ELO

REALISATION 2021	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	1 270 565,00	911 756,17	358 808,83
Fonctionnement	1 244 897,67	1 255 439,67	-10 542,00
TOTAL	2 515 462,67	2 167 195,84	348 266,83

Vote intervenu : Unanimité

BUDGET DU LOTISSEMENT BOCH LOGOT

REALISATION 2021	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Vote intervenu : Unanimité

BUDGET DE PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE

REALISATION 2021	RECETTES EN €	DEPENSES EN €	SOLDE EN €
Investissement	14 495,60	1 991,00	12 504,60
Fonctionnement	22 506,39	11 519,94	10 986,45
TOTAL	37 001,99	13 510,94	23 491,05

Vote intervenu : Unanimité

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF

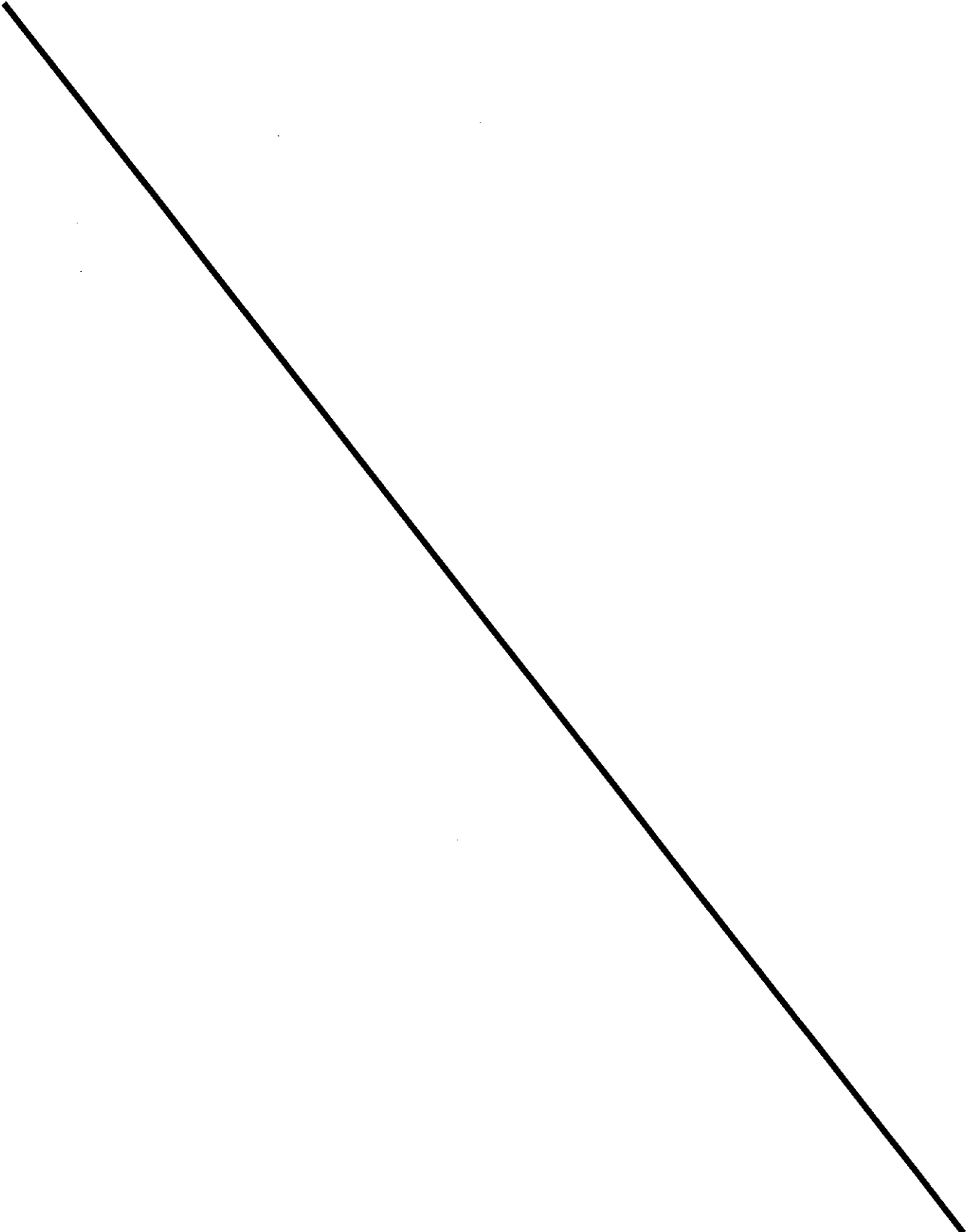


Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414_13-DE





Feuillet 2022-032

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 1.4.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

NOTE DE PRESENTATION (JOINTE EN ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

Prend acte de la note de présentation.

Fouesnant, le 15 avril 2022

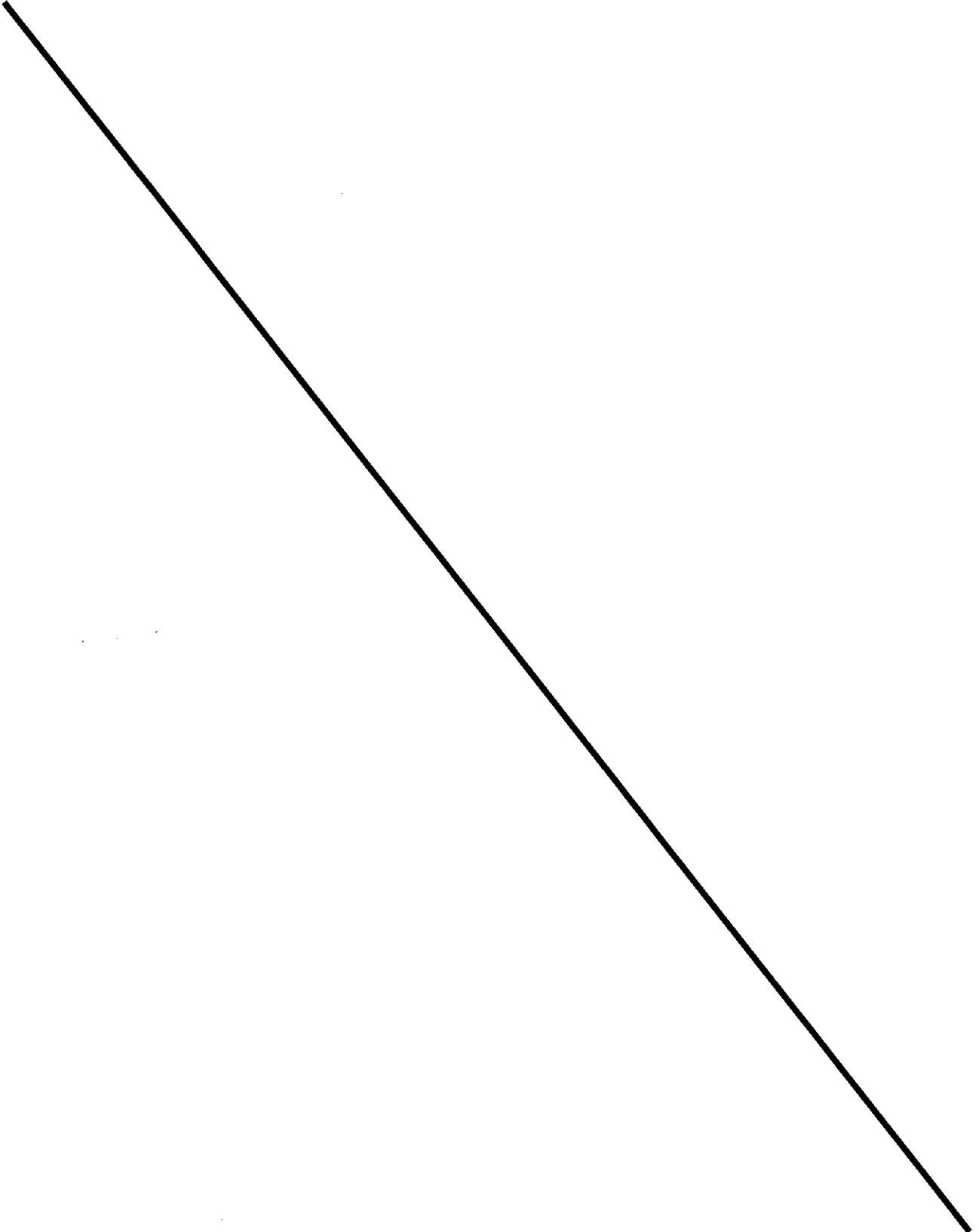
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414_14-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 1.5.

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 : COMMUNE – PORTS

Le Conseil Municipal,

Vu les comptes administratifs de l'année 2021 : Commune et Ports

Vu la délibération 1.3 du 12 avril 2022,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 des budgets de la Commune et des Ports comme suit :

COMMUNE	Résultat de fonctionnement		3 382 299,96 €
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	3 100 000,00 €
		Report en fonctionnement sur le compte 002	282 299,96€
PORTS	Résultat		41 967,43 €
	Affectation	Réserves sur le compte 1068	10 000,00 €
		Report en fonctionnement sur le compte 002	31 967,43 €

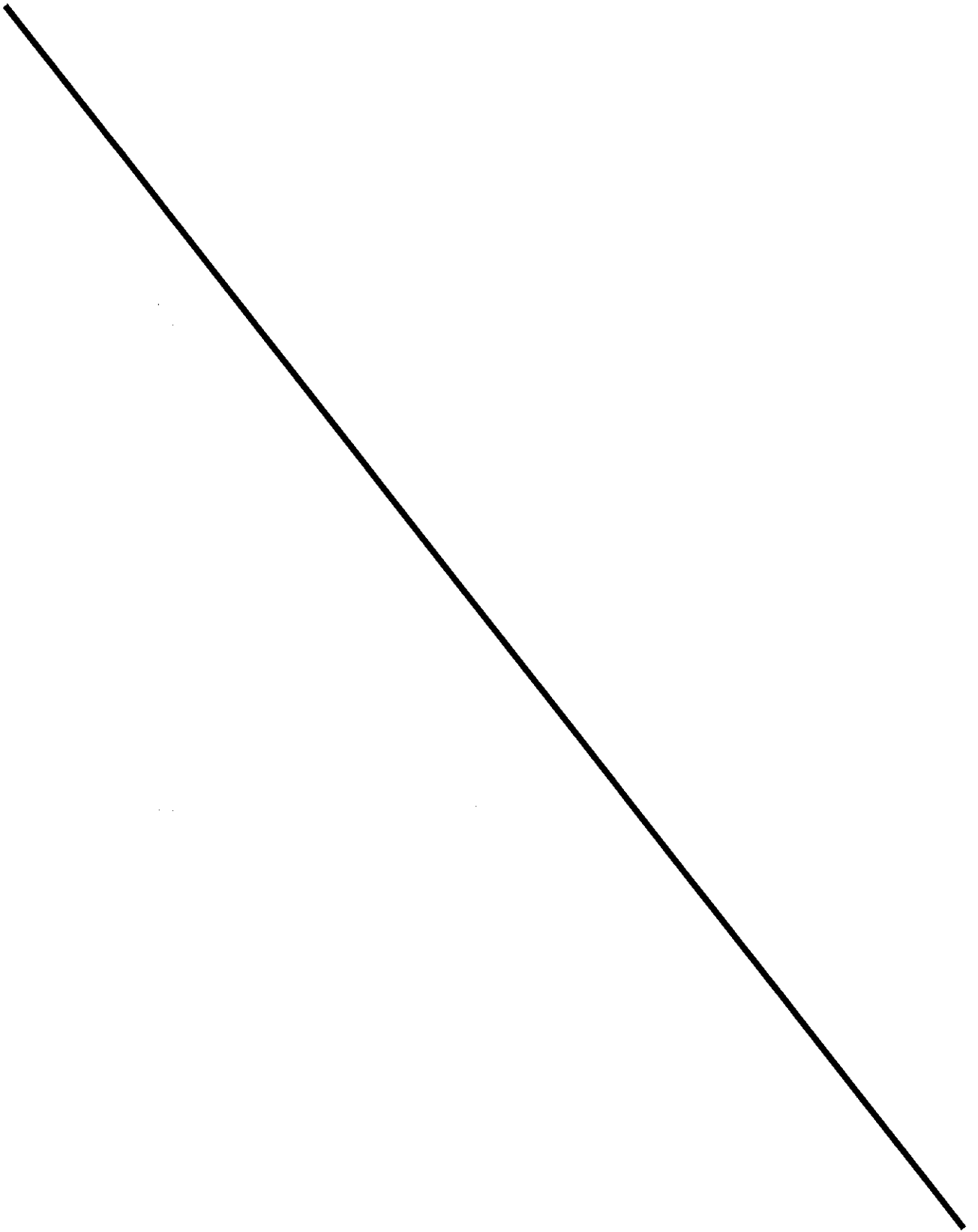
Fouesnant, le 15 avril 2022
 Le Maire,
 Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-2022041415-DE





Feuillet 2022-034

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 1.6.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

**BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2022 : COMMUNE – PORTS - LOTISSEMENT COMMUNAL
KEROURGUE – LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO – PRODUCTION ET REVENTE
D'ENERGIE**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ adopte, dans les conditions suivantes, les budgets supplémentaires de la commune, des services des ports, du lotissement communal Kérourgué, du lotissement communal Maner Ker Elo, et du budget de production et revente d'énergie pour 2022,

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

BUDGET GENERAL (Vote par nature)

	BUDGET PRIMITIF	RESTES A REALISER	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2022
Investissement				
dépenses	6 749 028,00	1 912 452,36	4 070 600,35	12 732 080,7
recettes	6 749 028,00	1 367 938,45	4 615 114,26	12 732 080,7
Fonctionnement				
dépenses	13 997 639,00		550 130,96	14 547 769,96
recettes	13 997 639,00		550 130,96	14 547 769,96

Vote intervenu : Unanimité

BUDGET PORTS

	BUDGET PRIMITIF	RESTES A REALISER	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2022
Investissement				
dépenses	173 578,00	40 297,12	76 706,23	290 581,35
recettes	173 578,00	57 910,26	59 093,09	290 581,35
Fonctionnement				
dépenses	236 087,00		32 167,43	268 254,43
recettes	236 087,00		32 167,43	268 254,43

Vote intervenu : Unanimité**BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL KEROURGUE**

	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2022
Investissement			
dépenses	2 230 479,00	-420 099,24	1 810 379,76
recettes	2 230 479,00	-420 099,24	1 810 379,76
Fonctionnement			
dépenses	2 268 079,00	-216 838,00	2 051 241,00
recettes	2 268 079,00	-216 838,00	2 051 241,00

Vote intervenu : Unanimité**BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL MANER KER ELO**

	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2022
Investissement			
dépenses	2 218 261,00	122 544,00	2 340 805,00
recettes	2 218 261,00	122 544,00	2 340 805,00
Fonctionnement			
dépenses	2 720 509,00	-225 722,83	2 494 786,17
recettes	2 720 509,00	-225 722,83	2 494 786,17

Vote intervenu : Unanimité**BUDGET PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE**

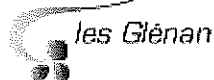
	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPLEMENTAIRE	TOTAL BUDGET 2022
Investissement			
dépenses	1 200,00	21 804,60	23 004,60
recettes	10 500,00	12 504,60	23 004,60
Fonctionnement			
dépenses	15 000,00	18 986,45	33 986,45
recettes	22 200,00	11 786,45	33 986,45

Vote intervenu : Unanimité

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF

Fouesnant



Feuillet 2022-036

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 1.7.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

APUREMENT DU COMPTE 1069 EN PREALABLE AU PASSAGE A LA M57

En préalable au passage de la M14 à la M57, il est nécessaire d'apurer le compte 1069 du budget de la commune. Il présente un solde débiteur de 88 419,75 € qu'il convient de solder par l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ autorise l'apurement du compte 1069 par l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » pour 88 419,75 € par le crédit du compte 1069.

- ⇒ décide d'ouvrir les crédits budgétaires au compte de débit 1068
- ⇒ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF





Feuillet 2022-037

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 1.8.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

PROVISIONS POUR COMPTE EPARGNE TEMPS ET POUR CREANCES IRRECOURVABLES**Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant**

Au 31 décembre 2021 la valorisation des jours de CET était de 162 157,50 € dont 12 555 € indemnités à la demande du personnel, soit un solde à provisionner de 149 602,50 €. L'actuelle provision étant de 115 882,50 €, il est proposé de la compléter à hauteur de 33 720,00 € par l'émission d'un mandat au compte 6815.

Provisions pour créances irrécouvrables

La constitution de provisions au compte 6817 en vue d'éventuelles demandes d'admission en non-valeur par le comptable est obligatoire à hauteur de 15 % du risque.

Il est proposé une reprise sur provision par l'émission d'un titre au compte 7817 de 700 € sur le budget de la commune et de 200 € sur le budget des ports.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions comptables M14 applicable aux communes, M14 applicable aux services publics industriels et commerciaux et notamment les règles en matière de provisionnement,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ autorise une provision complémentaire pour risques et charges de fonctionnement courant pour le compte épargne temps de 33 720,00 € par l'émission d'un mandat au compte 6815.
- ✚ autorise une reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants pour créances irrécouvrables au compte 7817 de 700 € sur le budget de la commune et de 200 € sur le budget des ports.
- ✚ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF



Feuillet 2022-038

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 1.9.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DU REMBOURSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN
DES CONTRATS DE PRET STRUCTURES A RISQUE**

En 2016, la commune a signé une convention avec l'Etat n° 1621290000583SFILRAE relative au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque.

Cette convention à hauteur de 207 275,96 € prévoyait un remboursement annuel de la part de l'Etat de 15 944,30 € jusqu'en 2028. La commune peut bénéficier du versement en une fois du solde de l'aide restant due au 1^{er} janvier 2022, soit 111 610,16 €. L'octroi définitif du solde est subordonné à la signature d'un avenant à la convention.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 2044 du code civil,

Vu l'article 92 de la loi de finances n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 modifiée pour 2014,

Vu le décret n°2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque modifié par le décret n° 2015-619 du 4 juin 2015,

Vu les arrêtés des 4 novembre 2014, 22 juillet 2015 et 2 juin 2017 pris en application du décret susvisé,

Vu la délégation de gestion du 13 novembre 2017 signée entre le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Action et des comptes publics (journal officiel du 18 novembre 2017),

Vu la convention n°16212900583SFILRAE signée avec le représentant de l'Etat,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ autorise le Maire à opter pour le dispositif de versement en une fois du fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque,
- ✚ autorise le Maire à signer tout acte et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 1.10.

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX ENFANCE / JEUNESSE / RESTAURATION, DROITS DE PLACE ET DU POLE D'ACTION CULTURELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ adopte les tarifs communaux, applicables à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2023 pour le Pôle d'Action Culturelle et le service enfance / jeunesse / restauration, comme figurant dans les tableaux annexés,
- ✚ supprime les tarifs concernant le report de validité de la carte d'abonnement 20/21 sur la saison 21/22 et l'inscription à l'atelier spectacles,
- ✚ ajoute un tarif petite restauration de 2.50 € au bar de l'Archipel,
- ✚ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants.

Fouesnant, le 15 avril 2022

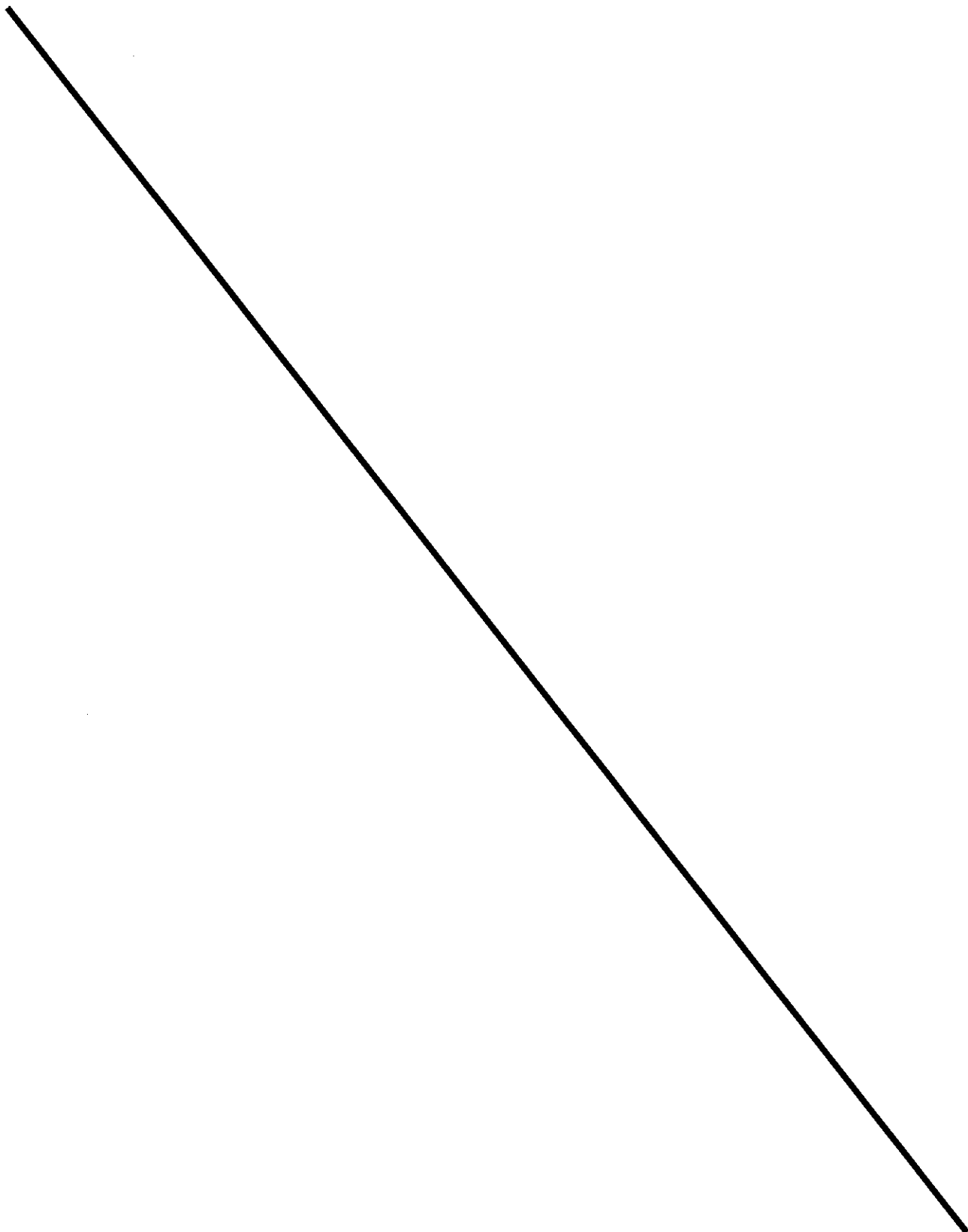
Le Maire
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414110-DE





Feuillet 2022-040

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 2.1.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

CREATION D'UN CINEMA, APPROBATION DU PROGRAMME ET LANCEMENT DU CONCOURS D'ARCHITECTURE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 👉 **Approuve** le programme général de création d'un cinéma,
- 👉 **Autorise** le lancement du concours restreint d'architecture fondé sur les articles L2125-1 2 et R2162-15 à R2162-21 du code de la commande publique,
- 👉 **Approuve** l'estimation globale de l'opération d'un montant de 3 886 057 € HT soit 4 656 347 € TTC,
- 👉 **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter tout financeur potentiel au titre des demandes de subventions,

- ⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation auprès de la CDACi (Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique) du Finistère pour la création du cinéma,
- ⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les commandes nécessaires à la bonne exécution (bureaux techniques, études de sol),
- ⇒ **Autorise** le défraiement des membres qualifiés.

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF





Feuillet 2022-041

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 6.1.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

FOURNITURES SCOLAIRES 2022

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ fixe les crédits d'acquisition de fournitures scolaires destinées aux élèves de la commune pour 2022, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarif 2022
Elémentaires	40 € par élève
Maternelles	

- ✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 15 avril 2022

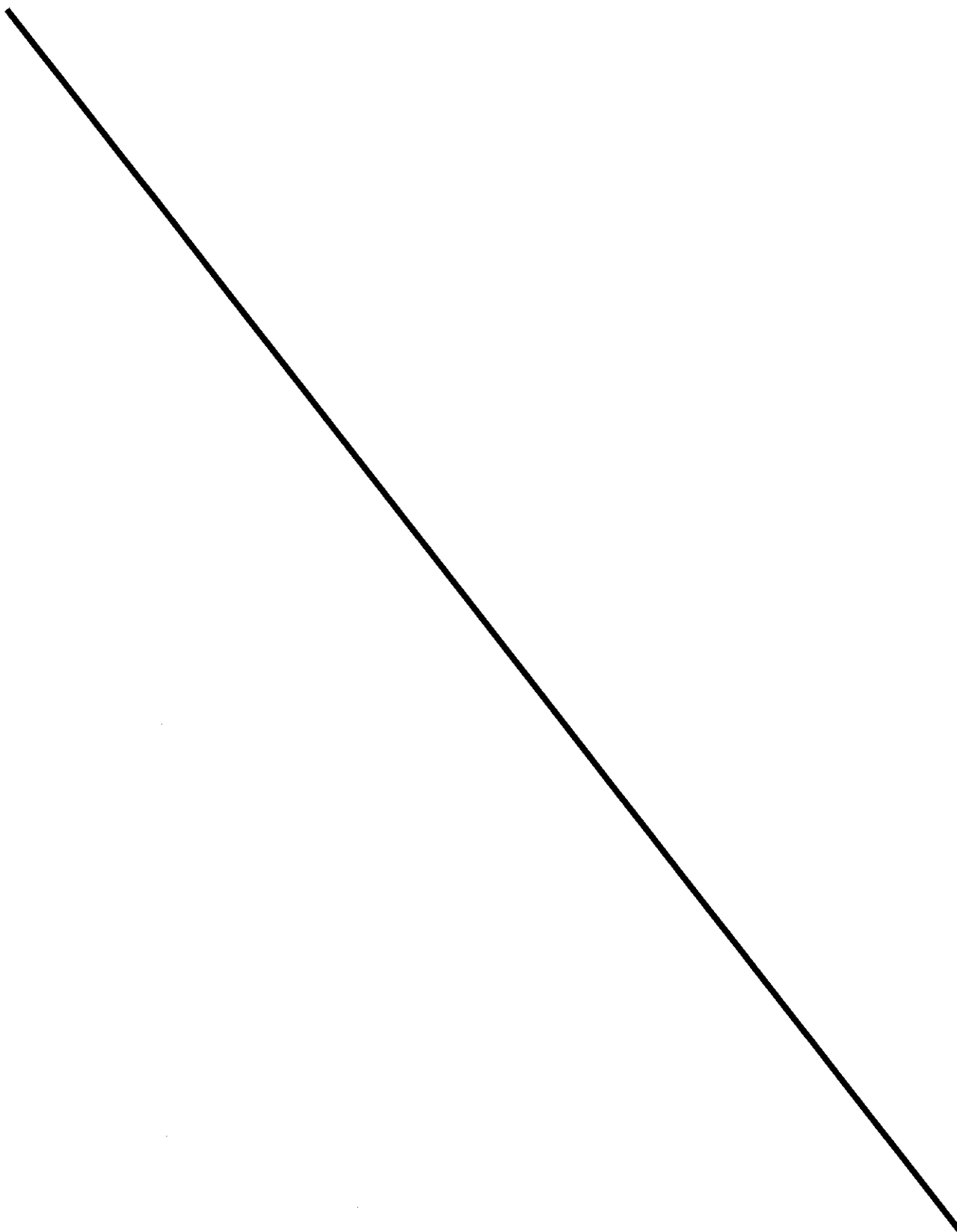
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414_61-DE





Feuillet 2022-042

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022 N° 6.2.

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

ACTIVITES ET TRANSPORTS 2022

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ✎ fixe les crédits des activités et transports destinés aux élèves de la commune pour 2022 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarifs 2022
Elémentaires	30 € par élève
Maternelles	10 € par élève

- ✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 15 avril 2022

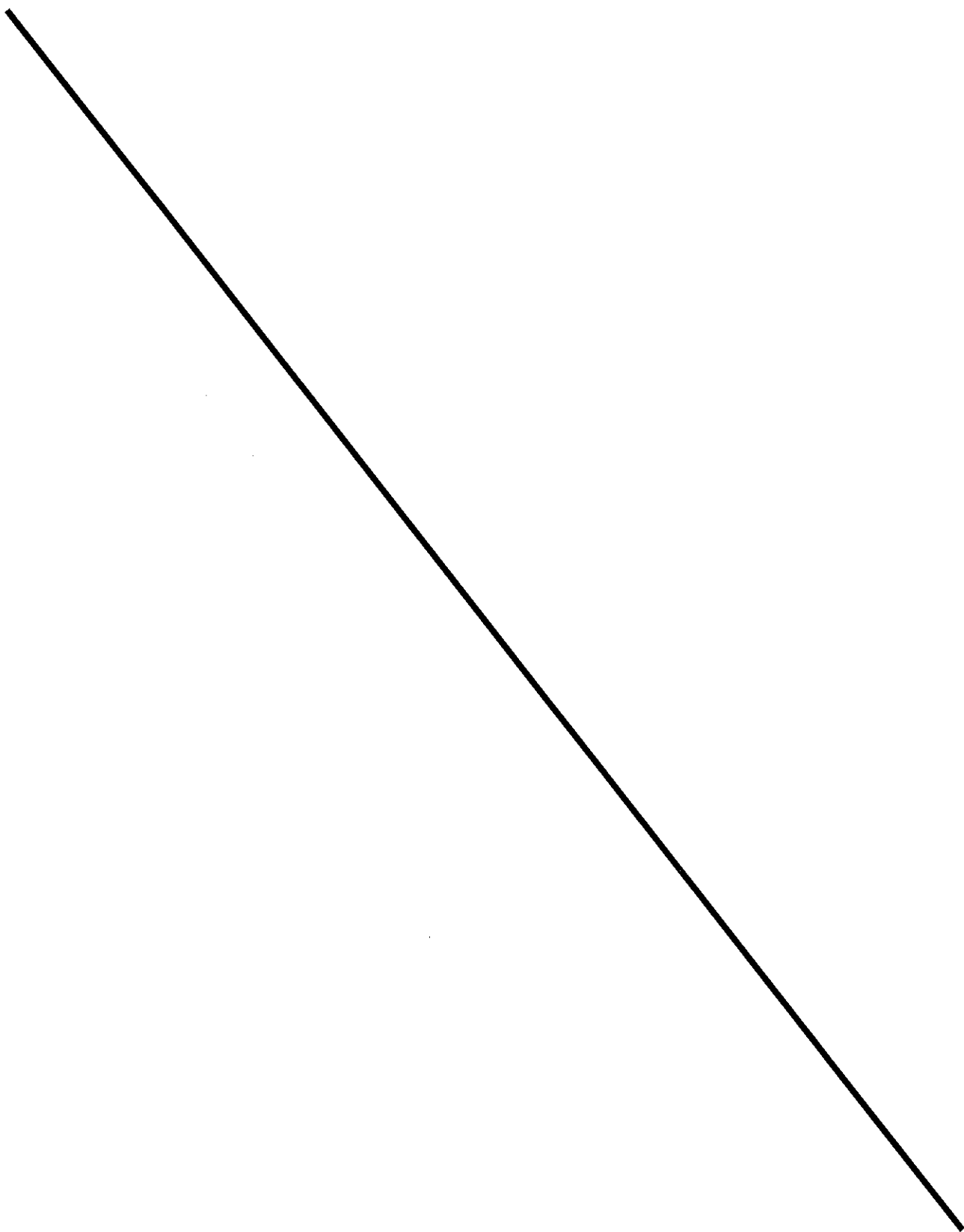
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414_62-DE





Feuillet 2022-043

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 6.3.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

ECOLE NOTRE DAME D'ESPERANCE – PARTICIPATION COMMUNALE 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le nombre d'élèves domiciliés à Fouesnant et scolarisés à l'école Notre Dame d'Espérance, qui s'élève, en 2022, à 131 pour les classes élémentaires et 78 pour les classes maternelles,

Vu le montant des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de la commune qui s'élève à 1 759,18 € par élève en classe élémentaire et 525,03 € par élève en classe maternelle,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ décide d'arrêter à la somme de **283 729,39 €** le montant de la participation communale pour 2022 à verser à l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance, dont :

- **205 993,99 €** au titre du contrat d'association,

- **62 335 € au titre de la convention pour la restauration scolaire,**
- **4 710 € au titre de la dotation pour les activités et transports périscolaires,**
- **10 690,40 € au titre de la dotation aux activités de voile scolaire,**

✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF





Feuillet 2022-044

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 9.1.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2018 relative à la mutualisation du Délégué à la Protection des Données (DPD),

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✎ autorise la Maire à signer la convention de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais visant à mettre à disposition un Délégué à la Protection des Données (DPD) dans le cadre de l'application du RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données à caractère personnel.

Fouesnant, le 15 avril 2022

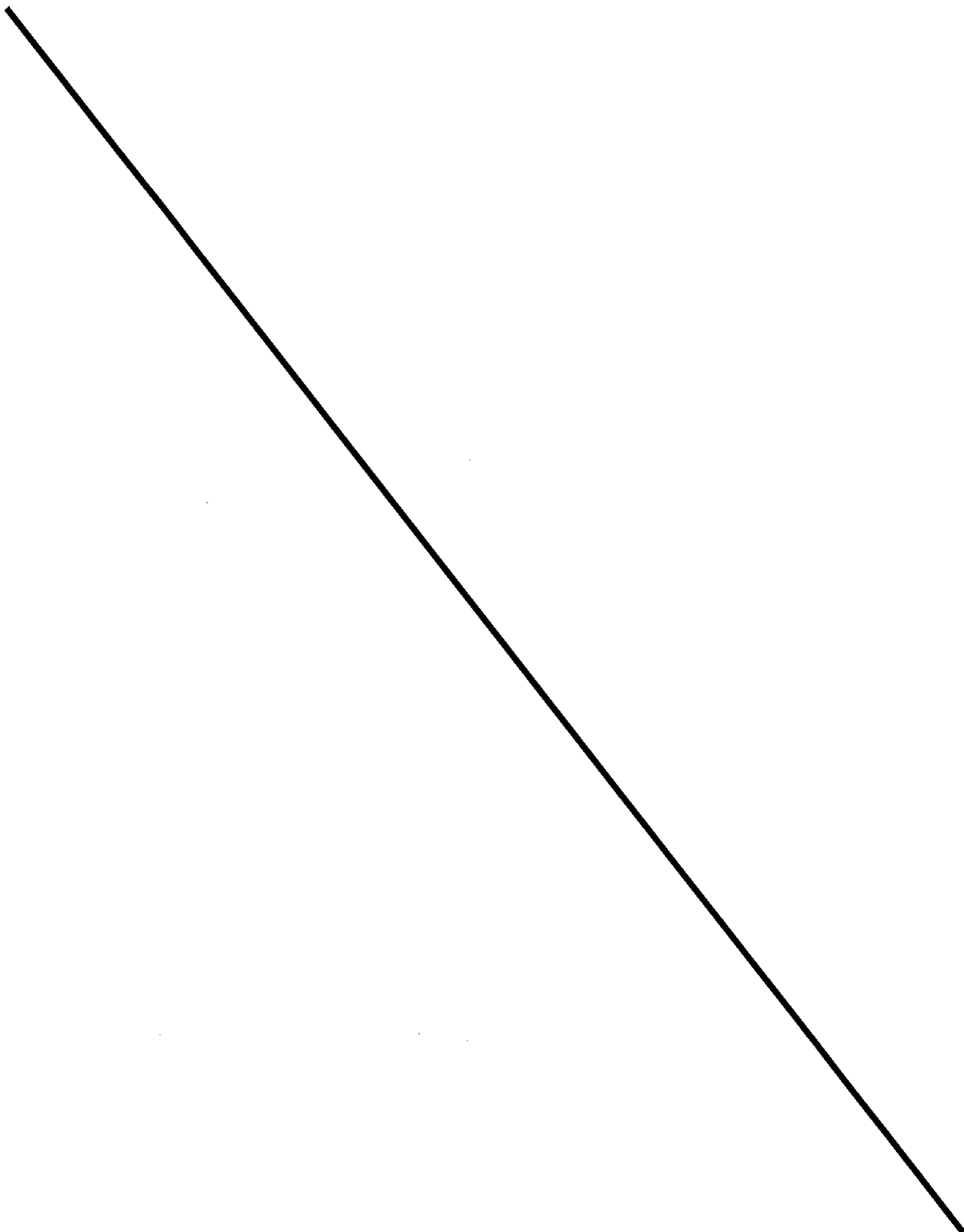
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414_91-DE





Feuillet 2022-045

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 9.2.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

CONVENTIONS RELATIVES A LA SURVEILLANCE DU LITTORAL POUR LA SAISON ESTIVALE 2022

Le Conseil Municipal,

Vu la convention à intervenir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère, relatives à l'organisation de la surveillance sur le littoral au cours de la saison estivale 2022,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve le texte de la convention à intervenir relatives au recrutement par le SDIS des sauveteurs saisonniers sapeurs-pompiers chargés de la surveillance des plages pour la saison estivale 2022,
- ↳ autorise le Maire à signer ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre,
- ↳ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fouesnant, le 15 avril 2022

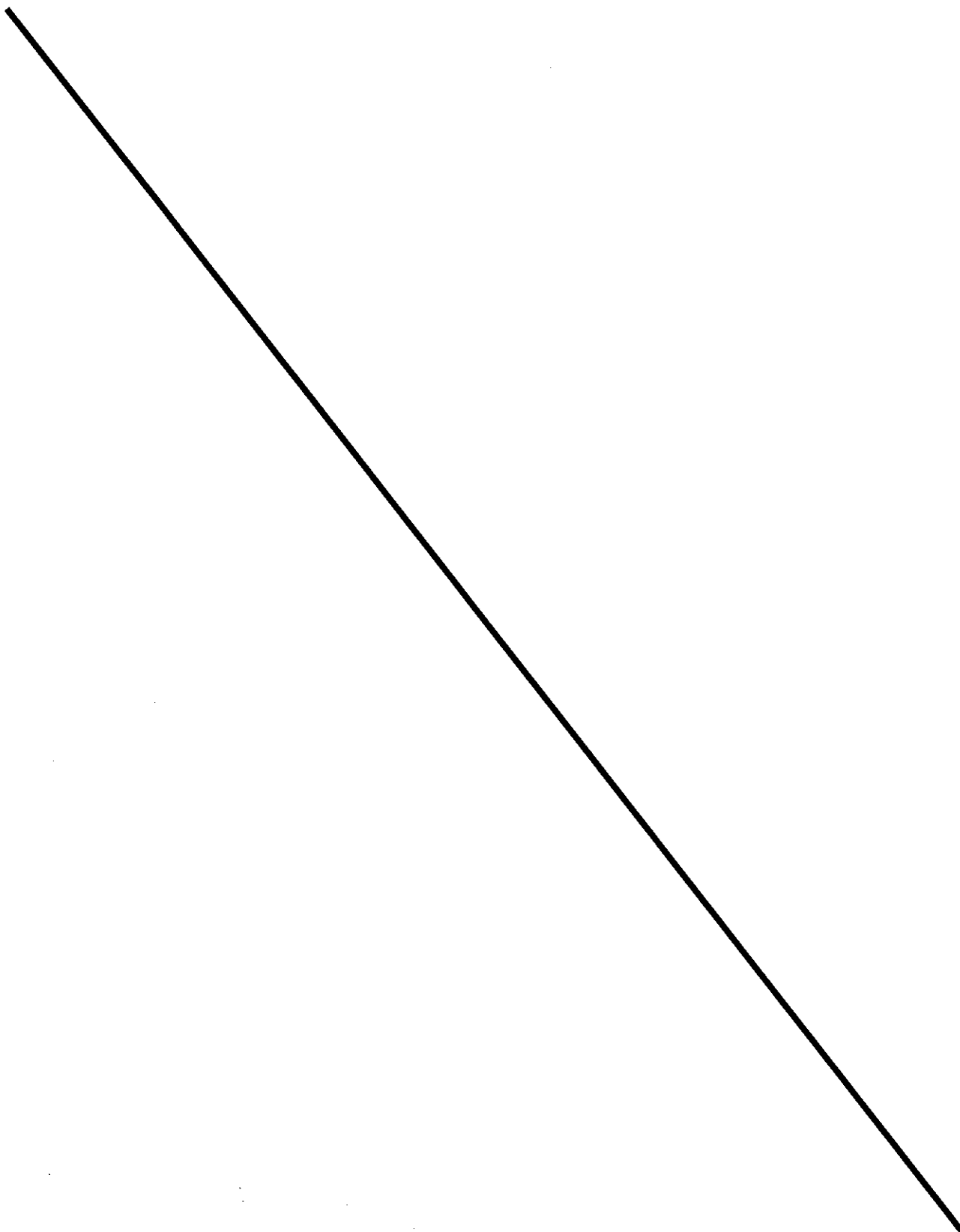
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414_92-DE





Feuillet 2022-046

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 9.3.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA TELEPHONIE

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération n° 9.3. du 15 décembre 2014, relative à la création d'un service commun dans le domaine de l'informatique,

Vu la convention subséquente conclue le 24 décembre 2014, entre la commune de Fouesnant et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), précisant les modalités de mise en place de ce service,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

Considérant l'intérêt de créer un « *groupement de commandes* » pour la passation des marchés relatifs à la téléphonie,

Vu le projet de convention à conclure entre la commune de Fouesnant, la CCPF, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), l'Office Municipal de Tourisme et les communes de Pleuven, Saint-Evarzec, La Forêt-

Fouesnant et Gouesnac'h, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce « *groupement de commandes* » pour la téléphonie,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide de mettre en place un « *groupement de commandes* » entre la commune de Fouesnant, la CCPF, le CIAS, l'Office Municipal de Tourisme et les communes de Pleuven, Saint-Evarzec, La Forêt-Fouesnant et Gouesnac'h dans la perspective de la passation et de la conclusion des marchés relatifs à la téléphonie,
- ↳ approuve le projet de convention à conclure entre la commune de Fouesnant, la CCPF, le CIAS, l'Office Municipal de Tourisme et les communes de Pleuven, Saint-Evarzec, La Forêt-Fouesnant et Gouesnac'h fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce « *groupement de commandes* »,
- ↳ désigne la CCPF en qualité de coordonnateur du groupement,
- ↳ autorise le Maire à signer ce document ; ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF



Feuillet 2022-047

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° 9.4.**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

MISE EN PLACE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article 32-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 1^{er} avril, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et privé au 1^{er} janvier 2022, fixés à 153, rend obligatoire la création d'un Comité social territorial local,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 ci-dessus sert à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ↳ fixe, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- ↳ décide, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants,
- ↳ décide, le recueil de l'avis des représentants de la collectivité sur l'ensemble des questions intéressant le comité social territorial,
- ↳ décide qu'aucune formation spécialisée n'est mise en place et que les questions intéressants l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail seront traitées en séance du Comité social territorial,

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF





Feuillet 2022-048

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° INFORMATION 1**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

Rapport de la commission communale pour l'accessibilité

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

➤ prend acte du rapport de la commission communale pour l'accessibilité.

Fouesnant, le 15 avril 2022

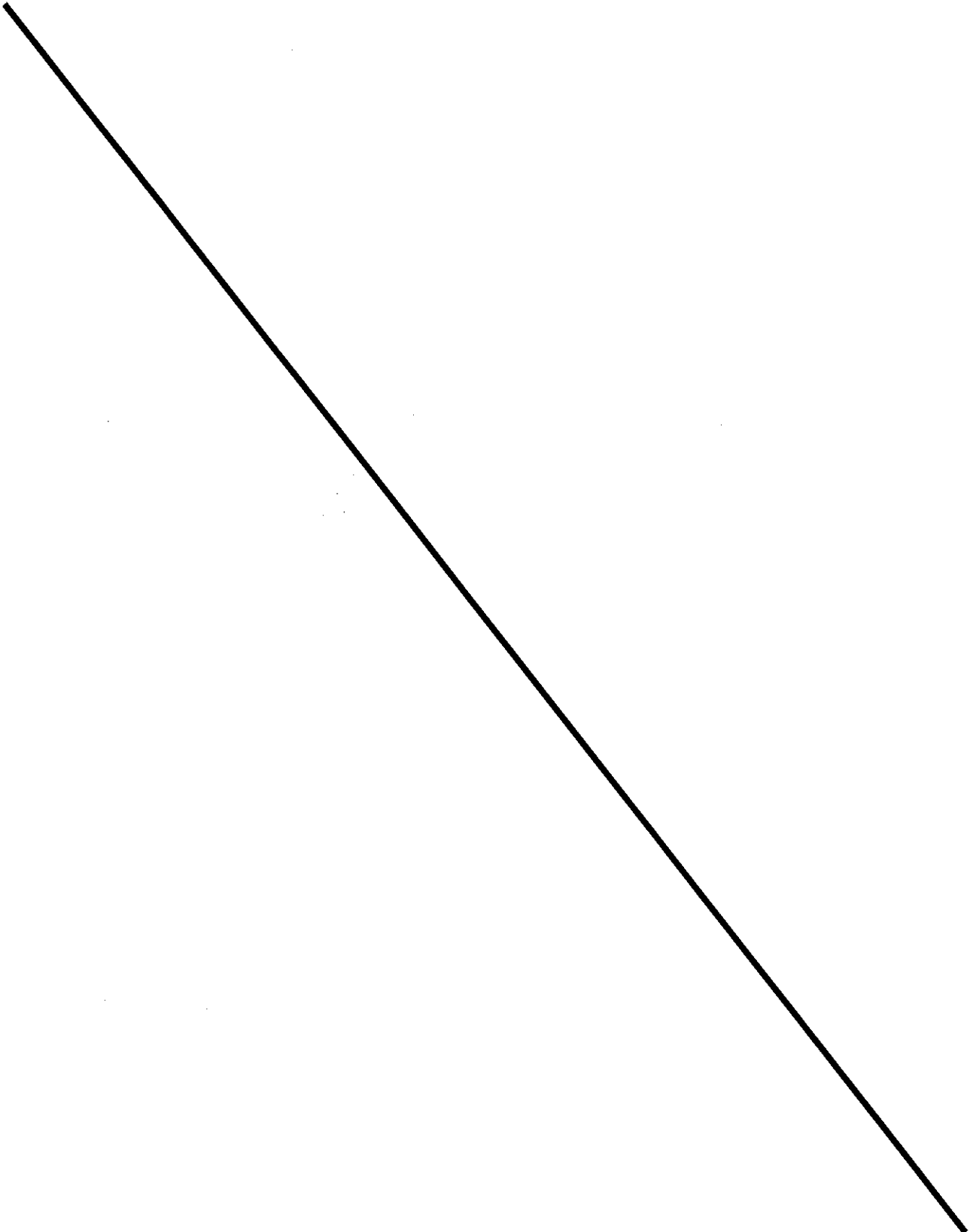
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414_INF1-DE





Feuillet 2022-049

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° INFORMATION 2.A

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 25 JANVIER 2022 AU 25 MARS 2022)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

➤ prend acte du compte rendu de la délégation donnée pour les marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 25 janvier 2022 au 25 mars 2022

Fouesnant, le 15 avril 2022

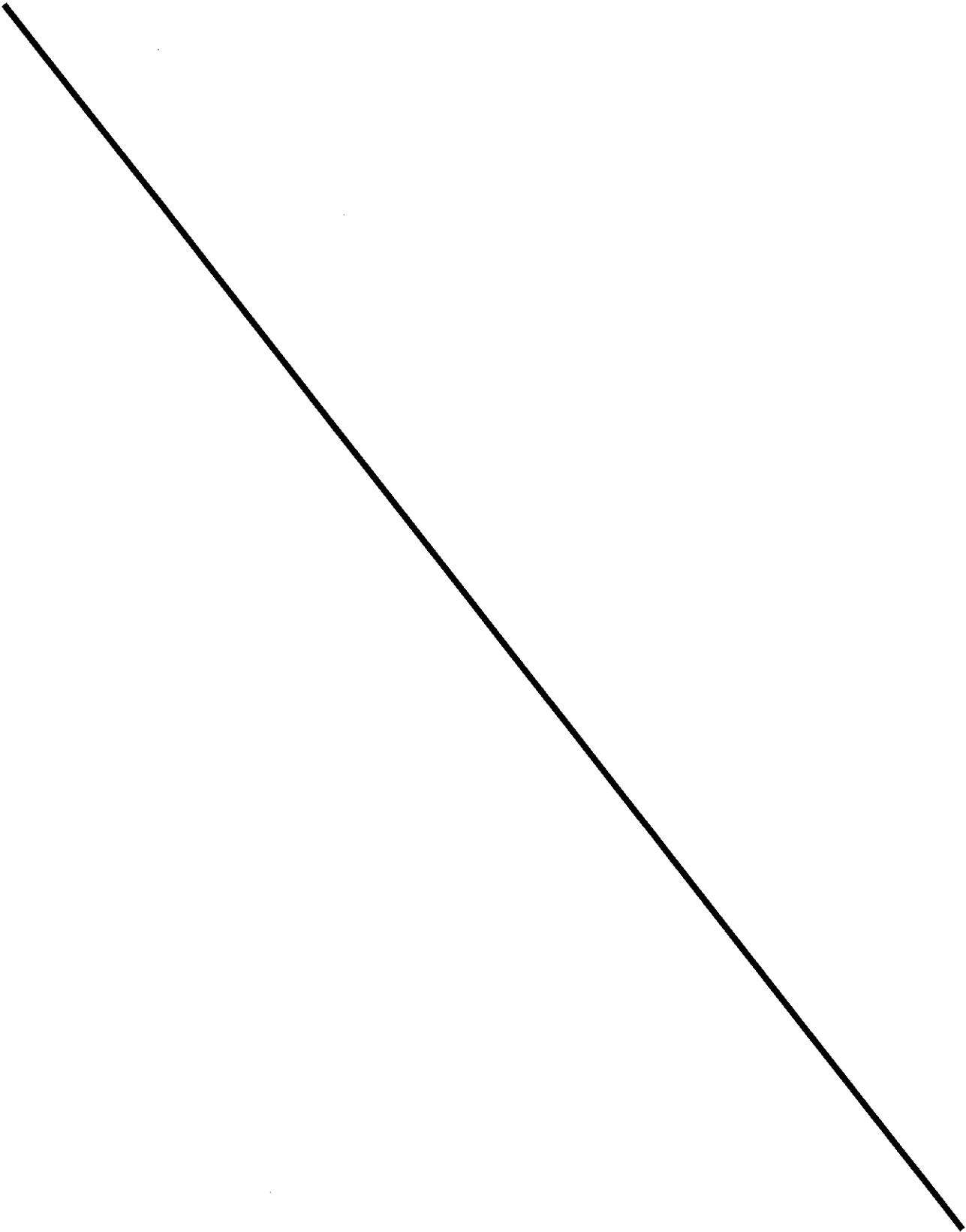
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414_INF2A-DE





Feuillet 2022-050

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° INFORMATION 2.B**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

✎ prend acte du compte rendu de la délégation donnée pour les déclarations d'intention d'aliéner.

Fouesnant, le 15 avril 2022

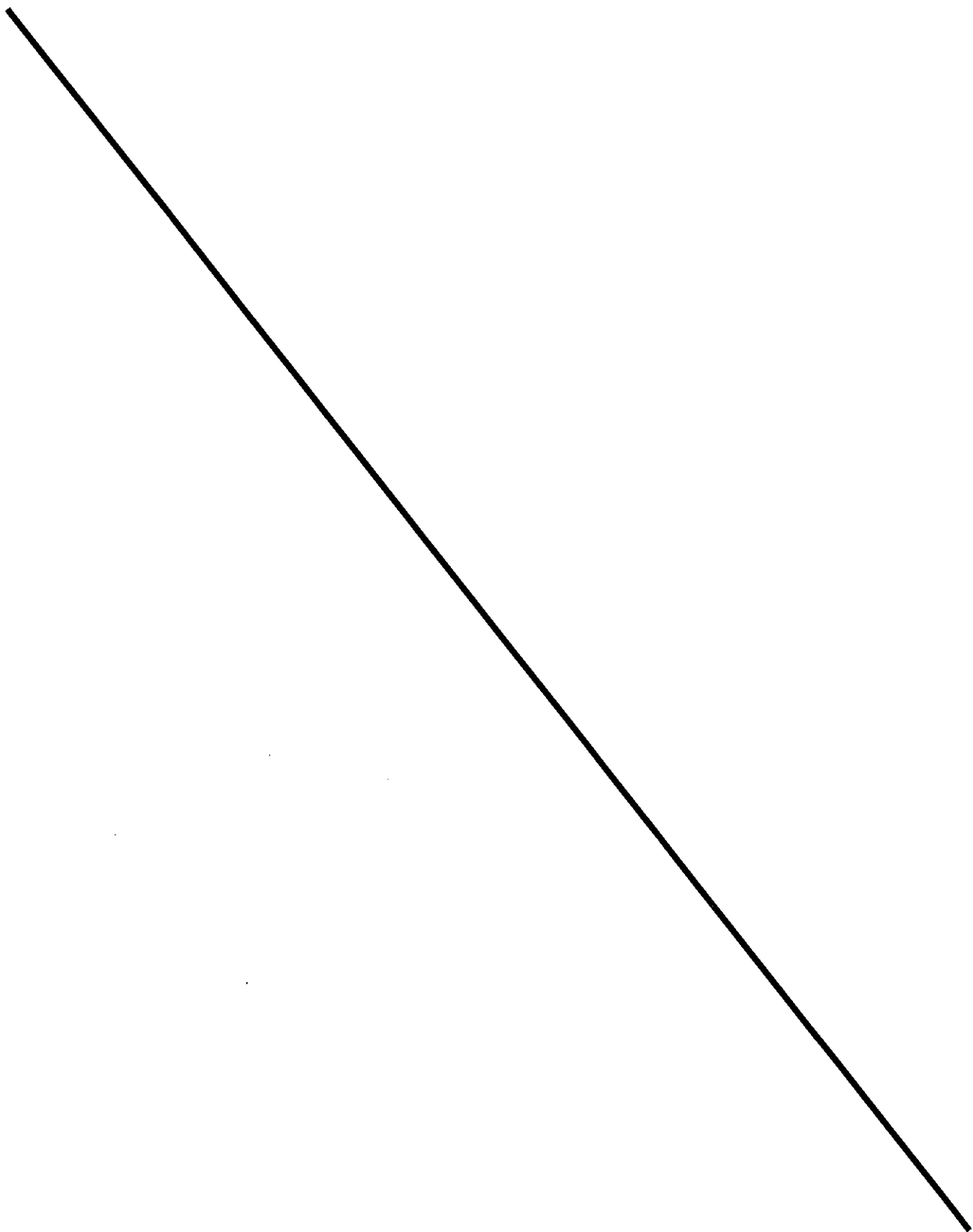
Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414_INF2B-DE





Feuillet 2022-051

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2022
N° INFORMATION 2.C

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril 2022, à dix-huit heures et sept minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 8 avril 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h07, s'est terminée à 19h38.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, , Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL M. DE MONTECLER, M. DENIEL, Mme FREDOU, , Mme JAN, Mme JOSSET, Mr KALITA, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, Mme POTIER, M. SIMON, Mme TABARLY, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS	à	Mme TABARLY
Mme LE BORGNE	à	M. SIMON
M. MERRIEN A	à	M. CORNEC
M. SMIS	à	M. CHANDELIER

Absents :

M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, M. MARTIN, M. TABORET

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE

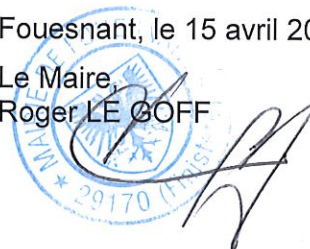
Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

✎ prend acte du compte rendu de la délégation donnée pour les actions en justices

Fouesnant, le 15 avril 2022

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900583-20220415-20220414_INF2C-DE

